DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

HyFlex® 11-300

Applicable à compter du : [2018/01/15]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie I

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe IV (Module A) du règlement.

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2018/01/15

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Monysoft

Applicable jusqu'au : [2018/01/14]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie I

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe IV (Module A) du règlement.

Guido Van Duren Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2000/01/01